

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 17 mars 2025 à 20 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du dix mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation par le SDE 54 d'enfouissement des réseaux.
2. Demande d'ouverture de compte à terme - DGFIP.
3. Modification statutaire - Nouvelle dénomination de la communauté d'agglomération.
4. Grille tarifaire service périscolaire et extrascolaire
5. Autorisation de recrutement - Service périscolaire et extrascolaire.
6. Autorisation de recrutement - Service techniques
7. Accueil et gratification de stagiaire de l'enseignement supérieur.
8. Convention RGPD 2025-2026
9. Subventions aux associations
10. Questions diverses

Etaient présents : M. Jean HUARD, Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER, M. Bernard HICK, Mmes Marie-Thérèse CEROTTI, Françoise KAYSER et Brigitte HOUSSEMAND, M. Fabrice BOUDART, Mme Sophie FLEUTOT, MM. Mickaël DI BARTOLOMEO, Pierre PARRACCIANI et Jean-Baptiste COLIN.

Etaient excusés : M. VERDINI a donné procuration à M. PAGELOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

14 en exercice

13 Présents

14 Votants

Délibération n° 01-2025

Approbation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) d'enfouissement des réseaux pour le compte de la commune de CUTRY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

- Approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux secs Traverse du village à CUTRY, comprenant la définition du programme, les éléments d'aménagement et l'enveloppe financière prévisionnelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous actes y afférents ;
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget ;
- S'engage à verser au SDE54 les sommes dues au titre de la convention susvisée ;

Délibération n° 02-2025
Ouverture de compte à terme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

- Autorise l'ouverture d'un compte à terme avec la cellule « services financiers » du service comptabilité et services financiers du Service de Gestion Comptable.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au placement de fonds dans la limite d'un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) et pour une durée maximale 3 mois, dans des conditions définies.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les actes et engagements correspondants.

Délibération n° 03-2025
Modification statutaire - Nom de l'agglomération - Approbation

Vu les statuts intercommunaux,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024 disant que la communauté d'agglomération « Grand Longwy Agglomération » est désormais dénommée « AGGLOMERATION DU GRAND LONGWY »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

- Dit que la communauté d'agglomération « Grand Longwy Agglomération » est désormais dénommée « AGGLOMERATION DU GRAND LONGWY »
- Adopte la modification statutaire induite,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, acte ou décisions y afférents.

Délibération n° 04-2025
Grille tarifaire du service périscolaire et extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

FIXE les tarifs du service périscolaire et extrascolaire (ALSH) à compter du 1^{er} avril 2025, comme suit :

TARIF PERISCOLAIRE ET CANTINE			
	REGIME GENERAL		
	QF ≤ 1000	1001 ≤ QF ≤ 2000	QF ≥ 2001 ou QF non communiqué
Périscolaire - Heure d'accueil	1.71 €	1.90 €	2.40 €
Cantine - Repas + 2 heures d'accueil	7.40 €	8.20 €	9.00 €
TARIF PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE			
	QF ≤ 1000	1001 ≤ QF ≤ 2000	QF ≥ 2001 ou QF non communiqué
ALSH - Semaine de 5 jours	90.00 €	110.00 €	130.00 €
ALSH - Semaine de 4 jours	72.00 €	88.00 €	104.00 €
Accueil matin à l'heure de 7h30 à 8h30	1.71 €	1.90 €	2.40 €
Accueil soir à l'heure de 16h30 à 17h30	1.71 €	1.90 €	2.40 €

Délibération n° 05-2025
Autorisation de recrutement - Service périscolaire et extrascolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

- Autorise le recrutement d'agents affectés au service péri et extra-scolaire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail avec les salariés et le cas échéant la convention avec l'Etat.
- Dit que chaque recrutement fera l'objet d'une information.
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif.

Délibération n° 06-2025
Autorisation de recrutement - Contrat PEC - Emploi Service technique

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour :

- Décide la création d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » dit contrat PEC.
- Dit que la personne recrutée sera affectée au service technique de la ville afin de réaliser dans la commune les travaux de balayage des rues, d'entretien des espaces verts, des petits travaux de dépannage dans les bâtiments communaux etc., à compter du mois d'avril 2025 au plus tôt, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures minimum.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec le salarié et le cas échéant la convention avec l'Etat.
- Dit que les crédits seront prévus au Budget Primitif.

Délibération n° 07-2025
Accueil et gratification de stagiaire de l'enseignement supérieur

Considérant que l'accueil d'étudiants permet de renforcer les liens de notre collectivité territoriale avec les établissements d'enseignement du territoire, d'offrir une première expérience professionnelle tout en permettant la réalisation d'études présentant un intérêt pour la commune de Cutry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour, 1 non-participation,

- Décide d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité lorsque la présence du stagiaire est supérieure à 2 mois.
- Dit que le montant de cette gratification sera équivalent au taux horaire brut du SMIC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de stage et tous documents afférents à l'accueil d'un stagiaire.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Délibération n° 08-2025
Adhésion mission RGPD CDG54

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

- D'adhérer au service d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- De désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité

Délibération n° 09-2025
Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

VOTE les subventions aux associations de CUTRY comme suit :

Association	Montant
Club Séniors Cutry	3000 €
Cutry Tennis de Table	800 €
La Faisane - ACCA	165 €
1,2,3 Marelle	200 €
Cutry Rando	150 €
A J C - Association Jeunesse Cutry	200 €
Ecole - Voyage Scolaire	6500 €

DIT que les sommes seront prévues au budget primitif 2025

Fait à Cutry, le 19 mars 2025



Le Maire


Jean HUARD